

Initiatives ministérielles

L'incertitude plane non seulement sur les céréales et les oléagineux, le maïs et le soya, mais sur tous les secteurs de l'agriculture canadienne aujourd'hui. Les responsables de la gestion de l'offre, les producteurs de volaille, d'oeufs et de dinde, les producteurs laitiers sont très inquiets. La semaine dernière, j'ai demandé au ministre du Commerce extérieur s'il pouvait prendre l'engagement que la proposition mise de l'avant dans les négociations commerciales multilatérales à Genève, en Suisse, cette année, tiendrait compte des conseils des aviculteurs et des producteurs laitiers au sujet de l'accès qu'ils voudraient avoir en vertu de l'article 11 du GATT. Il m'a donné la réponse imprécise habituelle. Or, il est absolument essentiel que le gouvernement s'engage à ne pas brader les agriculteurs.

Ils n'ont pas suivi ces conseils dans l'Accord de libre-échange. Ils ont créé un groupe de consultation sectoriel sur le commerce extérieur où siégeaient des producteurs, des conditionneurs et des agriculteurs. Ce groupe a recommandé que l'importation de tout produit des États-Unis, que ce soit le poulet transformé ou un produit laitier transformé dont plus de 10 p. 100 du poids sec ou du volume est composé d'un produit soumis à la gestion de l'offre, soit contrôlée.

La recommandation du groupe de consultation n'a jamais été acceptée. Le gouvernement est allé de l'avant, qu'on le veuille ou non, et a conclu une entente qui prévoit la réduction des tarifs d'environ 12 p. 100 à zéro sur 10 ans et qui cède en effet toute la structure de gestion de l'offre. Le ministre de l'Agriculture a dit: «N'ayez pas peur. Nous mettrons sur la liste de contrôle à l'importation tous les produits qui figuraient sur la liste tarifaire, et il n'y aura pas de problèmes.»

C'était en janvier 1988. Nous savons qu'il y avait de très graves problèmes parce que le président du comité sénatorial du commerce aux États-Unis, M. Lloyd Bentsen du Texas, s'est plaint tout de suite à M. Yeutter, qui était secrétaire du Commerce à l'époque, que cela violait l'entente, qu'une telle mesure n'était pas prévue. Ils ont menacé de porter plainte contre le Canada auprès du GATT si ces produits figuraient sur la liste de contrôle à l'importation.

C'est ce qui est arrivé. On a mis ces produits sur la liste de contrôle à l'importation en décembre 1988 et, à compter du 1^{er} janvier 1989, les États-Unis ont demandé au GATT d'établir une commission pour savoir si cela contrevenait aux engagements du Canada en vertu du GATT. En septembre ou octobre dernier, le GATT a statué qu'il

y avait contravention et le gouvernement a fini par accepter cette décision vers le début de décembre.

Notre marge de manoeuvre dans les négociations du GATT était très mince—c'est le moins qu'on puisse dire. Il est difficile d'imaginer comment le gouvernement pourrait jouer là-dessus, compte tenu des détracteurs de l'article 11 du GATT. Il y a notre partenaire dans le cadre de l'Accord de libre-échange, les États-Unis, le groupe commercial dont nous faisons partie, le Groupe de Cairns, et maintenant le Dr Worley, de l'Université de Guelph, qui estime, en tant que spécialiste des négociations du GATT, que la Communauté économique européenne va contester aussi notre volonté de renforcer et de clarifier l'article 11 du GATT.

Bien sûr, il y a aussi l'observation cavalière qu'a faite à l'un de nos hauts fonctionnaires l'ambassadeur des États-Unis au GATT, et je cite: «Écoutez, il n'est pas vraiment utile de négocier l'article 11. Il nous suffit de créer deux ou trois autres comités du GATT pour s'occuper des autres produits laitiers transformés pour avoir de toute façon libre accès à votre marché.»

• (1640)

Cela peut paraître très compliqué, mais c'est très simple pour les producteurs laitiers de notre pays, pour ceux dont l'accès au marché est contingenté, pour ceux qui produisent du lait en vue de la production industrielle de produits comme la crème glacée et le yaourt, le fromage, la poudre de lait écrémé et le beurre. Avec la libéralisation des échanges, les Américains peuvent facilement inonder notre marché et submerger ces producteurs, qui sont nombreux dans la province de Québec, si les négociations du GATT n'aboutissent pas.

Voilà pourquoi j'ai demandé l'autre jour au ministre du Commerce extérieur si le gouvernement donnerait suite à la recommandation des producteurs laitiers du Canada de limiter les importations à 5 p. 100 de la valeur et à 3 p. 100 du volume de nos produits laitiers transformés. Cette mesure ne toucherait pas le fromage où l'accès est d'environ 9 p. 100 actuellement et elle augmenterait celui d'autres produits qui passerait de 0 à 1 p. 100. Un pour cent représente beaucoup d'argent, cependant: 40 millions de dollars sur un volume d'échange de 4 milliards. Telle serait la part des États-Unis.

Monsieur le Président, vous comprenez pourquoi les producteurs de lait, de volailles et d'oeufs du Canada s'inquiètent beaucoup au sujet de ces négociations. Notre position de négociation a été abandonnée dans l'Accord de libre-échange. Elle est extrêmement faible au GATT. Nous n'avons pas beaucoup d'amis. Les Suisses, les Autrichiens et certains pays scandinaves sont apparemment avec nous, mais comparée au pouvoir et à l'influence de